

District Saône et Loire de Football



Siège social :

57 rue Jean BOUVERI - BP136 - 71300 MONTCEAU LES MINES

Tél. : 03.85.67.90.90

Établissement :

15 rue Louis Aragon – 71100 SAINT REMY

Tél. : 03.85.93.07.24

DEPARTEMENT TECHNIQUE ET JEUNES

PV n°9 du 6 novembre 2018

Présents : MM. JACQUET, MOURY, PARRIAUD, BOUCHER, MOSCATO

Assiste : MME MELICQUE, MM. MELICQUE et FRACHET

COURRIERS

Club SAGY, courriel du 26/10/2018 : rapport de M. BELLANGER Philippe concernant le déroulement de la rencontre SAGY – GJBN.

La commission déplore la situation et prône le dialogue. Elle souhaite un prompt rétablissement aux joueurs blessés.

Club ST FORGEOT, courriel du 20/10/2018 : relatant les faits qui se sont produits au cours de la rencontre AUTUN FC 2 – ST FORGEOT 1.

La commission demande un rapport à l'arbitre du match, concernant le déroulement de cette rencontre, sous huitaine. Sans retour du club d'AUTUN la commission transmet le dossier en commission compétition pour suite à donner.

SECTION – FOOT ANIMATION

RAPPEL LICENCE

Nous attirons votre attention sur le fait que TOUS LES PRATIQUANTS AGÉS D'AU MOINS 6 ANS DOIVENT ETRE LICENCIÉS POUR PARTICIPER AUX DIVERSES COMPETITIONS, PLATEAUX OU ANIMATIONS organisées sous l'égide de la Ligue ou de ses Districts et bénéficier le cas échéant de la couverture individuelle accident, dans la limite des conditions prévues au contrat Ligue Bourgogne-Franche-Comté / Mutuelle Des Sportifs et sous toute réserve de garantie.

D'autre part nous rappelons aux éducateur qu'ils doivent être capables à tous moment de justifiés la validité des joueurs présent (listing Footclub, Foot Compagnon ...). Des contrôles seront effectués ponctuellement.

PLATEAUX U9/U7

En cas de problème dans l'organisation de vos plateaux ou simplement besoin d'information, votre Conseiller Technique Départemental (CTD DAP), Damien MELICQUE reste à votre disposition au 06.10.87.47.15 ou dmelicque@district71.fff.fr

RAPPEL LOI DU JEU et RELANCE PROTEGEE

RETROUVER LE TABLEAU DES LOIS DU JEU ET LA RELANCE PROTEGEE EN ANNEXE DE CE PV.
VOUS RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS DANS LA [MALLETE TECHNIQUE.](#)
RETOUR PLATEAUX A L'ADRESSE : SECRETARIAT@DISTRICT71.FFF.FR

U11

MODIFICATION AU CALENDRIER

Les finales Festival U11 auront lieu le 25/05/2019 et la journée Féminine se déroulera le 18/05/2019.

U13

Rappel concernant les feuilles de matchs, après vérification il s'avère que de nombreuses feuille de match U13 (FMI et Papier) ne sont pas correctement rempli.

Pour rappel les remplacements doivent être notifiés, le nom et la signature de l'arbitre sont impérative, la présence d'un délégué est obligatoire ET TOUTES LES INFORMATIONS TRANSCRITE DOIVENT ETRE VERIFIE PAR LES DEUX EQUIPES AVANT SIGNATURE.

Dans contrôle seront établi lors de la seconde phase (voir [BAREME DES DROITS ET AMENDES](#))

CALENDRIER U13 PHASE 2

Les calendriers sont en ligne.

Pour rappel l'arbitrage à la touche se fait par les remplaçant des deux équipes.

La jonglerie est OBLIGATOIRE pour tous à partir de la 2^{ème} phase, un classement sera établi.

(Le résultat peut être notifié dans les règlements locaux pour les utilisateurs FMI mais il ne remplace en aucun cas l'envoi de la fiche).

SECTION – FOOT ADOS

U15/U18 INTER SECTEURS phase PRINTEMPS

3 groupes de 6 équipes

Répartition :

NIEVRE : 1 équipes

COTE D'OR – JURA – YONNE – HAUTE SAONE: 2 équipes

SAONE ET LOIRE : 4 équipes

DOUBS TERRITOIRE DE BEFLORT : 5 équipes

COUPE U15 et U18

TIRAGE DES COUPES U15 et U18 – 1^{ER} TOUR LE 24/11/2018 (Vous trouverez en annexe le règlement)

U15

Exempt 1^{er} tour : LA CLAYETTE – ABERGEMENT ST COLOMBE – SENNECEY LE GRAND – LE CREUSOT – PARAY LE MONIAL – DIGOIN – ST MARCEL - BUXY

EPERVANS 1	-	SAGY 1
S.G.P.B. 1	-	LOUHANS CUIS. FC 1
CHATENOY 1	-	RULLY 1
HL2S 1	-	LA ROCHE 1
FC CLESSE 1	-	BRESSE NORD JEUNES 1
GIVRY ST DESERT 1	-	JSTEL 1
JONCY 1	-	CLUNY U.S. 1
BLANZY USB FOOT 1	-	ST SERNIN 1
ST REMY 1	-	GERGY 1
SANVIGNES 1	-	BOURBON 1

U18

Exempt 1^{er} tour : BLANZY – SANVIGNES – SENNECEY LE GRAND – CHATENOY – GJBS – ST SERNIN – LOUHANS CUISEAUX – CLUNY US – DIGOIN – ST MARCEL.

FC CLESSE 1	-	ABERGEMENT LESSARD 1
LA ROCHE 1	-	U.S. CRISSEY 1
S.G.P.B. 1	-	DUN SORNIN FOOT 1
U.S.B.G. 1	-	GERGY 1
OUROUX 1	-	NEUVY 1
PALINGES 1	-	TOURNUS 1
RIGNY 1	-	S.V.L.F. 1
LA CLAYETTE 1	-	ST REMY 1
GIVRY ST DESERT 1	-	RULLY 1
BOURBON 1	-	FOOT SUD 71
BRESSE NORD JEUNES 1	-	H.L.2S. 2

TOURNOIS

Rappel :

L'obligation de déclarer ses tournois (herbe, salle) au District, avec la réglementation.

Prochaine réunion DTJ plénière le lundi 17 décembre 2018 à 19h00, à ST REMY, et sera suivi d'un repas offert sur inscription.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 et 190 Règlements Généraux de la F.F.F.

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions prononcées.